

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/12/208

Objet : 208 - Marché n° VN 25007 Contrat de maintenance logiciel COVADIS

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
Vu le code de la commande publique,
Vu la proposition présentée par la société SOGELINK ENGINEERING,

Décide

- De signer le marché n° **VN25007 Contrat de maintenance logiciel COVADIS**, avec la société **SOGELINK ENGINEERING**, domiciliée à "les portes du Rhône, 131 chemin du Bac à Traille, 69647 CALUIRE ET CUIRE CEDEX"

Le contrat prend effet à compter du 01/01/2025 pour une durée d'un an.

Le montant annuel du contrat s'élève à 958,95 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 31 décembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250102-208-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/01/2025
Publication : 02/01/2025

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

